Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 026-200091718-20250725-DP_2025_037-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique 2025-037 / Commande d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de l'ONF pour le suivi des travaux de dynamisation de la bande active de l'Ægues entre l'Ennuye (Curnier) et le Bentrix (Les Pilles) / Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président notamment le 4° - Commande publique < à 40 000.00 € HT ;

VU la délibération n°2025-004 en date du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2024-12-31-00004 du 31 décembre 2024 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2025 la déclaration d'intérêt général et du récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau relatifs au plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur l'Eygues Drômoise ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Syndicat de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ægues et de ses affluents engagé par le SIDREI depuis de nombreuses années ;

CONSIDERANT l'offre de prix de l'ONF en date du 23/07/2025 pour un montant de 7 500.00 € HT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de dynamisation de la bande active de l'Ægues entre l'Ennuye (Curnier) et le Bentrix (Les Pilles) ;

CONSIDERANT que l'ONF possède une certaine expérience relative aux missions de prestations de services sollicitées par le Syndicat, tant auprès du SIDREI, pour l'accompagnement d'ANCRE les années précédentes, qu'auprès du SMAA, pour la mise en œuvre des tranches précédentes du PPRE ;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à cette prestation sont inscrites au Budget Primitif 2025 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 026-200091718-20250725-DP_2025_037-AR

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** à l'ONF – Agence territoriale Drôme / Ardèche situé au 20 boulevard de Provence – 26450 CLEON D'ANDRAN, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ægues et de ses affluents et plus particulièrement les travaux de dynamisation de l'Ægues entre l'Ennuye (Curnier) et le Bentrix (les Pilles) – Année 2025 pour un montant de 7 500.00 € HT.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2025 imputable à l'opération 202.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Drôme,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 25 juillet 2025
Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le : 25/07/2025
Acte publié le : 25/07/2025